

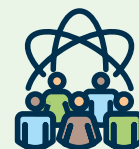
LES PRÉFÉRENCES DE DURABILITÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

FICHE PÉDAGOGIQUE

LA FINANCE DURABLE REGROUPE TROIS CONCEPTS MAJEURS :



LA FINANCE SOLIDAIRE



LA FINANCE RESPONSABLE



LA FINANCE VERTE

au plus près de chacun

Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Nous, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, nous engageons dans la stratégie de notre groupe, le Crédit Mutuel Arkéa, qui s'appuie sur une conviction forte : la performance d'une entreprise ne peut être seulement financière mais doit être globale, pour assurer la pérennité des activités économiques et la vitalité des territoires.

Premier groupe bancaire à se doter d'une Raison d'être en 2020, le Crédit Mutuel Arkéa est devenu une société à mission en 2022 et s'engage au travers de son plan stratégique "Transitions 2024" à pratiquer une finance au service des territoires et de leurs acteurs afin de se positionner comme le partenaire financier agile et innovant des transitions d'avenir.

L'intégration systématique de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses activités de financement et d'investissement est devenue un enjeu clé pour le groupe.

Crédit Mutuel Arkéa est ainsi devenu le premier groupe bancaire français à avoir développé une méthode de calcul de la performance globale. Cela lui permet de prendre en compte l'ensemble des impacts financiers, sociaux, sociétaux et environnementaux de ses activités et celles de ses parties prenantes.

En lien avec ces valeurs et la réglementation en vigueur, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest vous soumet désormais un questionnaire avant de bénéficier des services de conseil en investissement ou de gestion sous mandat. **Ce questionnaire nous permet d'évaluer vos préférences en matière de durabilité.**

Ce document pédagogique a pour objectif de vous expliquer les notions essentielles que vous devez comprendre concernant la durabilité pour faire les choix de placements qui vous ressemblent.



LES PRÉFÉRENCES DE DURABILITÉ, C'EST QUOI ?

S'intéresser à la durabilité d'un placement financier, c'est porter de l'attention à **ses conséquences environnementales, sociales, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.***

C'est se poser des questions comme «*Est-ce que mon épargne peut avoir un impact négatif sur l'environnement ?*» ou «*Est-ce que mon argent finance des solutions au changement climatique ?*».*

Pour construire des produits financiers plus durables, **nous nous appuyons sur des critères ESG** (pour environnemental, social et de gouvernance).



Retrouvez ici l'article de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur les préférences en matière de durabilité en flashant ce QR-code.

*Source : <https://www.amf-france.org> - ©Autorité des marchés financiers – droits réservés

LES CRITÈRES ESG



LE CRITÈRE ENVIRONNEMENTAL

Il mesure l'effet d'une entreprise sur l'environnement. Il suit des indicateurs comme les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets, l'utilisation d'énergies fossiles, etc.



LE CRITÈRE SOCIAL

Il prend en compte des éléments internes à la vie de la société comme la prévention des accidents du travail, l'intégration des salariés en situation de handicap, la formation ou encore la qualité du dialogue social au sein de l'entreprise, etc.



LE CRITÈRE GOUVERNANCE

C'est la façon dont l'entreprise est pilotée pour mener à bien ses objectifs et prendre des décisions dans le respect de ses parties prenantes. Les indicateurs suivis peuvent être l'indépendance du conseil d'administration, la transparence sur la rémunération des dirigeants, la façon dont elle garantit le respect des droits de ses actionnaires minoritaires, etc.

Afin d'évaluer vos préférences de durabilité, nous allons vous faire compléter un questionnaire pour déterminer vos objectifs d'investissement en fonction de 3 axes. Vous pourrez déterminer le ou les axes que vous souhaitez prendre en compte et dans quelle proportion.

A. QU'EST-CE QUE LA TAXONOMIE ?

Le règlement européen « Taxonomie », pilier de la stratégie réglementaire pour une finance durable, vise à établir une classification des activités économiques permettant de **déterminer celles qui peuvent être considérées comme « durables sur le plan environnemental » ou « vertes »**

LA TAXONOMIE S'APPUIE SUR 6 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX



L'atténuation
du changement climatique



L'adaptation au
changement climatique



L'utilisation durable et la
protection des ressources
aquatiques et marines



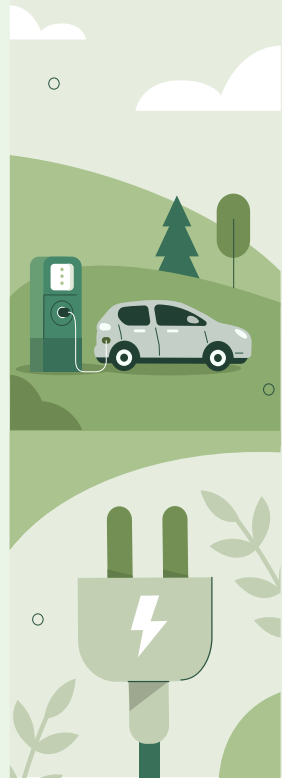
La transition vers
une économie circulaire



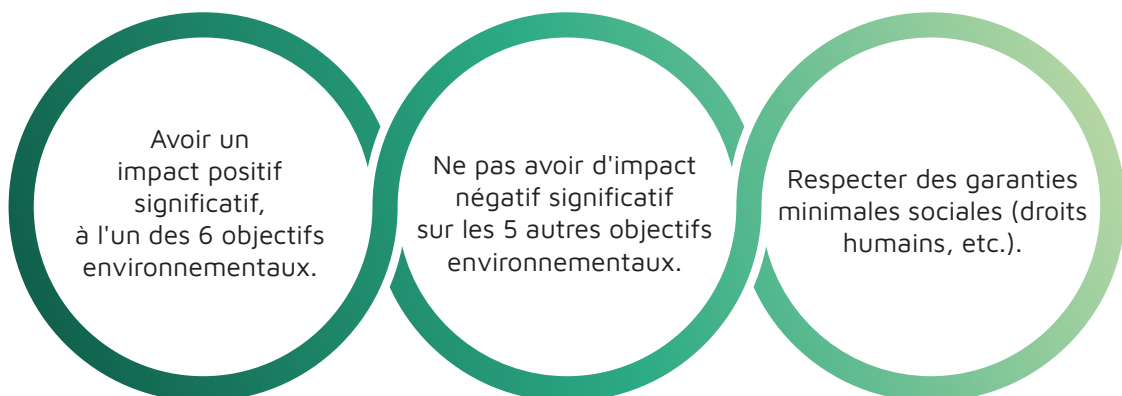
La prévention et
la réduction de la pollution



La protection et la restauration de
la biodiversité des écosystèmes



L'activité doit respecter 3 conditions pour être **“alignée” sur la taxonomie et donc être considérée comme une activité durable** :



Si une activité respecte ces trois conditions, **alors elle est dite « alignée » sur la Taxonomie et donc considérée comme verte, c'est-à-dire contribuant à l'évolution positive du climat ou “atténuant” le réchauffement climatique.**

B. QUE SONT LES INVESTISSEMENTS DURABLES AU SENS DU RÈGLEMENT SFDR ?

Le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) de l'Union Européenne est conçu pour permettre aux investisseurs de distinguer et de comparer plus facilement les nombreuses stratégies d'investissement durable actuellement disponibles au sein de l'Union Européenne.

Le SFDR **renforce les obligations de transparence quant au degré avec lequel les produits financiers prennent en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, investissent dans des activités durables ou ont des objectifs durables.**

Au sens du règlement SFDR, un investissement peut être considéré comme durable dès lors **qu'il contribue à un objectif social ou environnemental sans avoir d'impact négatif sur d'autres objectifs environnementaux ou sociaux.** Le tout dans une entreprise appliquant **de bonnes pratiques de gouvernance.**



C. QUE SONT LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI) ?

Les Principales Incidences Négatives (« principal adverse impacts » ou PAI en anglais) ont été définies par l'Union Européenne comme « **des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité** ».

Les PAI sont donc les conséquences négatives des décisions d'investissement sur l'Environnement, le Social ou la Gouvernance (ESG).

Les prendre en compte signifie que leur existence est un élément à considérer dans la stratégie d'investissement (dans le choix des actifs). **Les PAI interviennent donc dans le processus d'investissement.**

INCIDENCES A CHOISIR PARI :



Biodiversité



Émissions polluantes dans l'eau



Processus de contrôle des normes internationales



Respect des normes internationales



Gaz à effet de serre



Génération de déchets dangereux



Exposition aux armes controversées



Inefficacité énergétique (biens immobiliers)



Égalité de rémunération homme/femme



Diversité des genres au sein des conseils d'administration